

“ Recrutement et valorisation du bénévole sportif ”

Un guide...
au service des dirigeants
sportifs aquitains



« Le bénévole est celui qui s'engage librement pour mener à bien une action non salariée, non soumise à l'obligation de la loi, en dehors de son temps professionnel et familial ».
(Conseil Economique, Social et Environnemental)



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT



CROS & CDOS
Dordogne
Gironde
Landes
Lot et Garonne
Pyénées Atlantiques



Directeur de la publication : Jean-Claude Labadie

Collaboration technique : Groupe de travail du CROS Aquitaine animé par Stéphanie Renaud et composé de Jean-Claude Labadie, Christian Chartier, Michel Appriou, Stéphanie Poujade

Comité de lecture composé de : Jean-Marie Cabanas (DRJSCS), Alexis Couturier (Agent de développement CDOS 47), Francis Fasentieux (Vice-Président du CDOS 64), Jean-Claude Junqua-Lamarque (Président du CDOS 64), Florent Petit (Agent de développement CDOS 24), Géraldine Lafont (Agent de développement CDOS 33), Gaby Roland (présidente du CDOS 40), Robert Dabbadie (CROS Aquitaine), Michel Letoqueux, Yvan Boye, Frédéric Dadoy et Pierre Trichet (membres de la commission « Citoyenneté et Développement Durable » du CROS Aquitaine)

Edito de Jean-Claude LABADIE



Nous savons tous que l'organisation du sport en France repose pour une large part, et particulièrement pour les pratiques compétitives, sur le club sportif, cheville ouvrière du système. Nous savons aussi que ces clubs, au nombre de 10 000 environ en Aquitaine, n'existent et ne durent que parce que ce sont pour l'essentiel des bénévoles qui les animent, les gèrent, assurent leur pérennité. Le monde du sport, en France, est le lieu où le bénévolat s'exprime avec le plus d'intensité, de constance, et d'efficacité.

Le guide que nous vous proposons a pour objet d'aider les dirigeants sportifs bénévoles des clubs et comités, à assurer la continuité de leur travail, et celle de leurs associations, en leur permettant de recruter de nouveaux bénévoles, pour assurer le renouvellement générationnel, le recours à de nouvelles compétences, et satisfaire à tous les besoins des membres licenciés.

Ce document propose deux approches :

- Valorisation du bénévolat dans les structures associatives,
- Recrutement de nouveaux bénévoles pour ces mêmes structures.

Nous souhaitons vous aider, clubs, comités départementaux, comités et ligues régionales, dans cette démarche, dont nous savons bien qu'elle est au cœur de vos préoccupations.

Jean-Claude LABADIE

Président du Comité Régional Olympique et Sportif d'Aquitaine

Edito de Patrick BAHEGNE



Les associations remplissent un rôle irremplaçable au sein de notre société et participent à la cohésion sociale ainsi qu'à l'épanouissement des personnes.

Leur bon fonctionnement nécessite une parfaite complémentarité entre les professionnels, quand ils existent, et les bénévoles qui sont garants de la définition du projet associatif.

Les services de L'Etat, et plus particulièrement la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, se doivent d'accompagner les acteurs de la vie associative dans leurs engagements et actions.

Ceci est encore plus important pour les bénévoles qui sont confrontés à la complexité des lois et règlements, et à la rigueur que requiert le management des associations.

A travers les crédits du Centre National de Développement de la Vie Associative ou du Centre National pour le Développement du Sport beaucoup d'actions de formation des bénévoles sont déjà soutenues, dans le cadre de plans coordonnés par les têtes de réseau régionales et le CROS que je remercie pour leur action.

Ce guide très complet concourt à valoriser l'action des bénévoles tout en aidant à leur renouvellement et il faut en féliciter les auteurs. Je souhaite qu'il puisse participer à la structuration de la vie associative et permette de soutenir les dirigeants dans leur engagement bénévole.

Patrick BAHEGNE

Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine

Edito d'Alain ROUSSET



L'Aquitaine est une terre d'accueil du Sport, de tous les sports et de tous les niveaux de pratique. Nos sportifs de hauts niveaux, handisport, sport adapté ou valides, se sont illustrés cet été à Londres. Mais ces merveilleux résultats sportifs s'appuient sur un vivier de clubs, de structures diverses, dont l'essence même est la pratique amateur.

Ce sont des milliers de bénévoles, de pratiquants loisirs ou compétition qui font vivre chaque week-end, chaque soir en semaine, à la campagne et au cœur de nos villes, le sport en Aquitaine. C'est pourquoi la Région, en s'appuyant sur ses compétences en matière d'éducation, de formation, d'emploi et d'aménagement du territoire, est un acteur incontournable

du sport aquitain.

L'objectif de notre politique sportive est d'accompagner le mouvement sportif dans son action quotidienne et dans son développement, de favoriser un égal accès aux pratiques sportives dans tous nos territoires, du sport pour tous au plus haut niveau pour chacun.

Le sport, plus qu'un loisir, est une activité à forte valeur sociale ajoutée, dont la promotion résolue et systématique engage tous les acteurs publics. La Région y prendra toute sa part.

Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional d'Aquitaine

Ce Guide... Le Guide...

Votre Guide !



**Avec ses 10 000 associations sportives
et ses 170 000 bénévoles,
le sport en Aquitaine est essentiellement géré par des bénévoles.**

Dirigeants sportifs, administrateurs, mieux que quiconque vous savez combien **il est important d'impliquer, de mobiliser et de renouveler sans cesse les bénévoles** pour le développement de votre structure sportive et sa survie.

Aujourd'hui, chaque association sportive est **confrontée à l'évolution de la société et des comportements humains.**

Le recrutement bénévole ne va pas de soi, on ne peut plus être en position d'attente.

Dans le bénévolat, comme dans toute autre pratique, nous sommes appelés à adapter notre managérat et nos méthodes pour recruter, fidéliser et valoriser nos bénévoles.

Il ne suffit pas de le savoir. Il faut le faire. **Oui, mais comment ?**

- Vous ne savez pas par où commencer ?
- Vous êtes bloqué dans votre démarche ?
- Vous avez l'impression d'avoir tout fait, sans succès ?

Pour vous, **le CROS Aquitaine a conçu ce guide
afin de vous offrir des pistes d'actions et un soutien dans vos démarches.**

Ce guide est là pour vous fournir des outils de base pour recenser et valoriser vos bénévoles, tout en recrutant de nouveaux pour votre association sportive. Et cela, que ce soit du bénévole occasionnel au dirigeant sportif bénévole, en passant par le bénévole régulier.

En effet, n'oubliez pas qu'**il existe des « parcours » de bénévoles**. Un bénévole peut évoluer tout au long de son engagement. Bien souvent, ce sont des bénévoles à l'implication ponctuelle, que l'on retrouve peu à peu bénévoles réguliers avant de se positionner sur des fonctions de dirigeants bénévoles... N'est-ce pas votre cas ? Alors, transmettez la fibre bénévole !

Cependant, le recrutement ne doit pas se faire au hasard. Il doit s'inscrire dans une démarche de projet et être une valeur ajoutée au développement de votre club, dans le cadre de ce même projet associatif.

De ce fait, préparez votre projet associatif sportif en y intégrant une rubrique « bénévolat ». Nous vous apportons des outils pour repenser le recrutement des bénévoles de demain et valoriser ceux d'aujourd'hui, pour donner envie de s'engager, pour « manager » votre structure sportive.

Pour vous accompagner, les CDOS Aquitains, têtes de réseau départementales, appuient la mise en œuvre des contenus de ce guide dont ils relaient la démarche. Ainsi, toutes les forces vives bénévoles et salariées du mouvement sportif aquitain sont mobilisées lors de moments de sensibilisation, d'information, de rencontres et d'échanges.

Alors, c'est le moment de déléguer des missions et de faire confiance pour avancer plus nombreux et plus loin. Et n'oubliez pas, le bénévolat c'est une grande famille, un sentiment d'appartenance, moteur de toute action.

**Si vous lisez ce guide c'est que votre volonté est activée.
Laissez-vous guider, nous allons vous aider.**

Comment utiliser

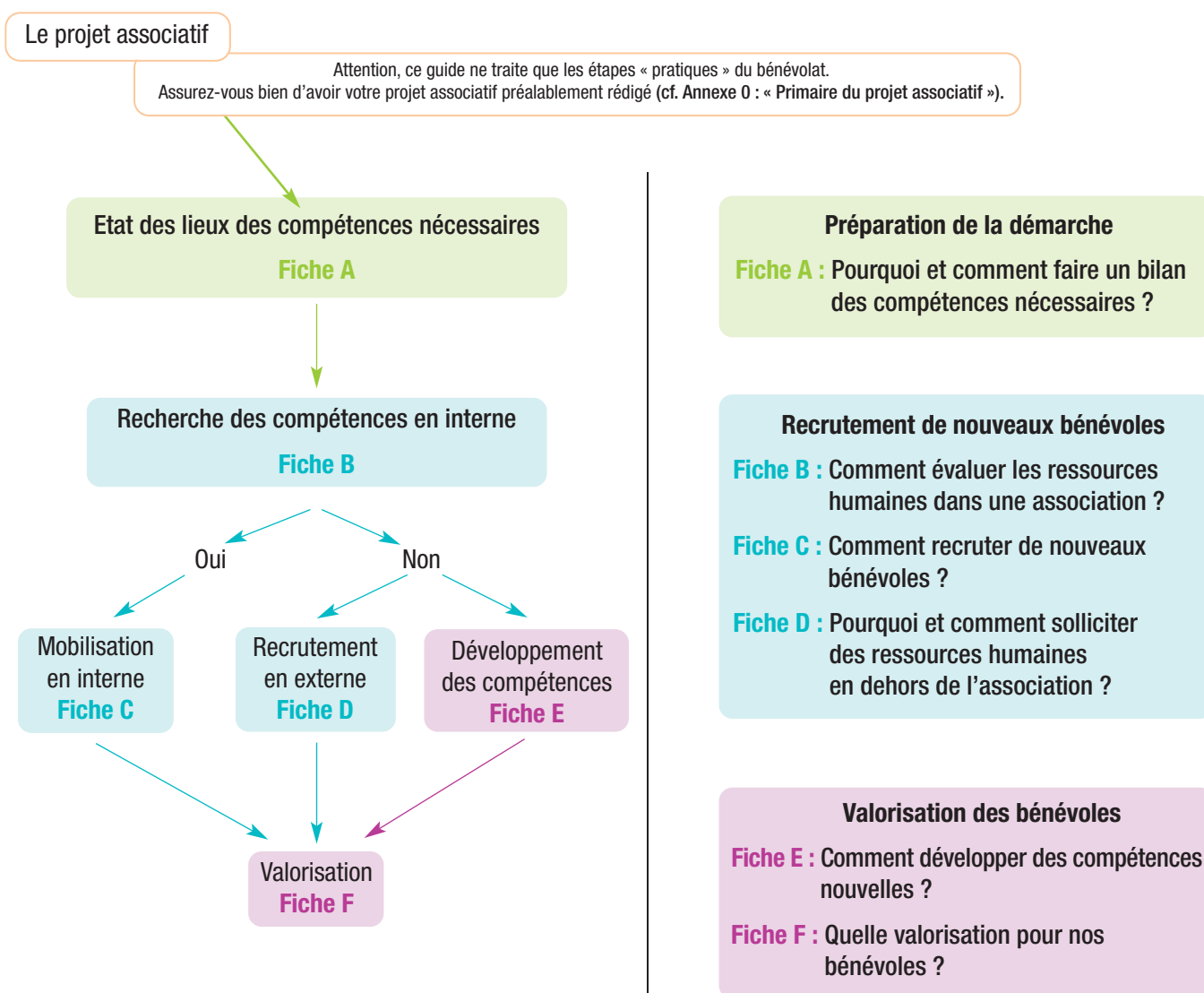
votre guide ?

Structuration générale

Pour vous aider et vous accompagner, ce guide s'appuie sur la démarche de gestion des compétences du CNAR¹. Pour chacun des points d'étape, des fiches d'accompagnement vous sont proposées (cf. schéma ci-dessous).

Une partie "Annexes" vous permet de trouver des outils concrets, prêts à l'emploi, en lien direct avec les différentes fiches.

Schéma : Présentation de la démarche de gestion des compétences (d'après le CNAR)



Lecture du guide

La structure générale du guide vous présente trois entrées thématiques : « **la préparation de la démarche** », « **le recrutement** » et « **la valorisation** » des bénévoles.

Vous pouvez ainsi le lire de manière linéaire en suivant la démarche pas à pas, ou bien par point d'intérêt en sélectionnant l'étape qui vous intéresse.

C'est dans le but d'alléger le contenu de ce texte que seul le genre masculin est utilisé.

Où trouver les informations sur les fiches ?

Des informations essentielles


Onglet de repère au niveau des thématiques

Des astuces utiles, faciles à réaliser

Définitions et contexte
Préparation de la démarche
Recrutement de nouveaux bénévoles
Valorisation des bénévoles

Fiche B

Comment évaluer les ressources humaines dans une association ?



Le thème et le titre de la fiche

L'essentiel

Souvent, les principales ressources se trouvent au sein même de l'association. Il faut donc penser en priorité aux personnes déjà présentes dans l'association pour les mobiliser, les impliquer, ou impliquer leur entourage.

L'environnement des pratiquants (parents, amis, collègues de travail,...) est un riche vivier pour trouver des ressources et des compétences nouvelles pour l'association. Le métier, les expériences, les volontés de chacun représentent un apport indéniable.

Des orientations

Comment s'y prendre pour mobiliser les personnes en interne ?

1) Pensez à l'entourage des membres du bureau de l'association.

Pourquoi ? Parce qu'on devient souvent bénévole pour aider un ami, par copinage, pour les valeurs du club.

2) Pensez aux pratiquants eux-mêmes et aux parents des pratiquants au sein du club.

Pourquoi ? Parce que la majorité des bénévoles sont des pratiquants ou des parents de pratiquants. Ce sont des confrères qui baignent ou ont baignés dans une « culture sportive bénévole ».

3) Pensez aux particuliers qui sont « naturellement » impliqués : les parents qui covoitent, les grands parents qui cousent, ceux qui aident spontanément lors des compétitions ou événements de l'association.

Pourquoi ? Parce qu'il est possible de développer l'implication naturelle de ces personnes.

Fréquemment, les plus impliqués dans un club sont celles et ceux qui ont commencé par des actes spontanés liés à l'environnement des compétiteurs et de leurs enfants.

N'oubliez pas !
On tombe rarement dans le bénévolat par hasard... C'est une « éducation », une philosophie, un mode de vie. Le bénévolat est un réel parcours. Ainsi :

- les pratiquants ou anciens pratiquants peuvent évoluer en entraîneur,
- les pratiquants peuvent s'impliquer dans le bureau de l'association,
- les « nouveaux parents » peuvent être mobilisés sur des tâches précises, missions simples et courtes pour susciter la curiosité (covoiturage, soutien ponctuel,...).

Quelques exemples...

- Lors d'une rencontre sportive, les compagnes ou compagnons des pratiquants tiennent la buvette et le guichet d'entrée.
- Les parents et grands-parents confectionnent les tenues pour le gala de fin d'année.
- Les parents ou amis prennent des photos pour créer un album « souvenirs » de la manifestation sportive organisée par le club.

Des petites astuces

- Faites un tableau des acteurs potentiels au fur et à mesure de votre investigation => couplez cette évaluation avec la **fiche A : « Compétences nécessaires »**.
- Demandez la profession des parents sur la fiche d'inscription des jeunes en début de saison. Cela peut vous orienter sur les compétences disponibles !
- Faites un appel à candidature en remplissant l'**annexe 2 : « Bourse aux bénévoles »**.

Pour aller plus loin...

Vous pouvez organiser « la soirée des bénévoles » pour permettre la rencontre de l'ensemble des bénévoles du club et des nouveaux adhérents. Profitez de cette soirée pour présenter et lancer les actions du club en :

- expliquant le programme de l'année pour susciter des envies,
- mobilisant, pour l'organisation de cette soirée, les sujets motivés pour aider mais qui hésitent à s'engager sur des actions à long terme.

Pour mettre en place cette soirée, vous pouvez vous appuyer sur « Le Guide pratique de l'organisateur » édité tous les deux ans par Aquitaine Sport pour Tous (http://www.aquitainesportpourtous.com/crbst_27.html).

Des orientations d'actions à mettre en place

Des exemples concrets et des témoignages

Des contacts ou des documents pour aller plus loin

12

Chacune des fiches classées par thème est totalement indépendante des autres.
Des précisions sont apportées dans le sommaire ci-contre.
Ce guide est votre outil. Lisez, retenez et appliquez ce qui VOUS intéresse.
A vous de jouer !

Pour aller plus loin...

- Assurez-vous que vous avez un projet associatif construit. Pour vous aider à l'établir, vous pouvez vous référer au « Guide pratique du dirigeant sportif Aquitain » sur <http://www.aquitainesportpourtous.com> ou à la démarche du CNAR sur <http://cnar-sport.franceolympique.com/art.php?id=3682>.
Quelques pistes sur l'annexe 0 : « Primaire du projet associatif ».
- Partagez votre projet et vos actions avec les membres de l'association.

6

Sommaire

Définitions et contexte

Prérequis : C'est quoi, être bénévole ?

p 8

Préparation de la démarche

Fiche A : Pourquoi et comment faire un bilan des compétences nécessaires ?

Pour recruter de nouveaux bénévoles, il vous faut connaître les ressources humaines dont vous avez besoin et pour quelle(s) mission(s).

Cette fiche vous permet d'identifier vos besoins réels et, ainsi, de vous engager sereinement dans une démarche de recrutement réfléchi.

p 10

Recrutement de nouveaux bénévoles

Fiche B : Comment évaluer les ressources humaines dans une association ?

Votre association possède des ressources humaines. Encore faut-il savoir les identifier.

C'est tout l'intérêt de cette fiche que de vous permettre de "recenser" les ressources humaines dont vous disposez au sein de votre association afin de mieux les mobiliser.

p 12

Fiche C : Comment recruter de nouveaux bénévoles ?

Vous avez identifié des ressources humaines en interne, il faut maintenant les mobiliser.

Cette fiche vous apporte les outils indispensables à un argumentaire convaincant et des axes d'action pour recruter de nouveaux bénévoles.

p 13

Fiche D : Pourquoi et comment solliciter des ressources humaines en dehors de l'association ?

Vous n'avez pas de ressources humaines au sein de votre association? Alors c'est le moment de vous lancer pour en recruter hors de l'association. Pour un environnement plus ou moins proche, l'intérêt de cette fiche est de vous suggérer des contacts afin de toucher des publics spécifiques. Des actions existent. C'est le moment de vous ouvrir vers l'extérieur.

p 16

Reconnaissance des bénévoles

Fiche E : Comment développer des compétences nouvelles ?

Un "parcours de bénévole" est évolutif. Vous avez des bénévoles, alors n'hésitez pas à les informer de toutes les formations qui sont à leur disposition pour les soutenir et les conforter dans leur mission.

Cette fiche vous présente de nombreuses propositions. C'est peut-être le pas à franchir pour un engagement en tant que dirigeant bénévole !

p 18

Fiche F : Quelle valorisation pour nos bénévoles ?

Avoir des bénévoles c'est bien. Mais il faut savoir les fidéliser et ne pas oublier de les valoriser pour toutes leurs actions et leur disponibilité.

Cette fiche est là pour que vous pensiez à ces petites actions simples qui permettent de valoriser vos bénévoles tout au long de leur engagement.

p 20

Sommaire des annexes

p 22

Bibliographie

p 31



Prérequis

C'est quoi, être bénévole ?

Définition du bénévole :

« Le bénévole est celui qui s'engage librement pour mener à bien une action non salariée, non soumise à l'obligation de la loi, en dehors de son temps professionnel et familial » (Conseil économique, social et environnemental).

Pourquoi devient-on bénévole ?

L'engagement bénévole obéit à des motivations diverses et complexes parmi lesquelles on retrouve :

- le comportement altruiste « d'utilité sociale », dépourvu de contrepartie si ce n'est symbolique,
- l'interaction sociale avec l'implication de la famille ou de groupe de pairs,
- le souhait d'acquérir une expérience, des compétences ou une légitimité professionnelle valorisables,
- l'occupation de substitution à une activité professionnelle,
- le maintien actif de réseaux amicaux ou sociaux.

Quel engagement bénévole ?

Bénévole occasionnel : personne qui aide ponctuellement lors d'une manifestation ou d'une activité exceptionnelle de l'association. Il relève du « coup de main ».

Bénévole régulier : personne qui s'implique sur la continuité dans la vie du club (gestion, accueil, entraînement, arbitrage,...). Il relève véritablement de l'engagement.

Bénévole dirigeant : personne qui fait partie du bureau de l'association ou du comité directeur. Ce type de bénévolat nécessite un investissement temporel plus conséquent et des connaissances plus précises et approfondies, faciles à acquérir par des formations gratuites.

Au fait, connaissez-vous le monde du bénévolat ?

QUIZ

1. A combien estime-t-on le nombre de bénévoles qui mettent leurs compétences, leur temps libre, leur engagement au service des autres ?

- a) 6 millions b) 9 millions c) 14 millions

2. Quelle est la date de la journée Mondiale du Bénévolat ?

- a) 28 Mars b) 15 Juin c) 5 Décembre

3. Faut-il être majeur pour être bénévole ?

- a) Oui b) Non

4. Une association peut-elle former ses bénévoles ?

- a) Oui b) Non

5. Pour être bénévole, faut-il obligatoirement être présent physiquement ?

- a) Oui b) Non

6. Quel est le temps consacré, en moyenne, à une association par un bénévole dit régulier ?

- a) 3 à 5h / sem b) 5 à 6h / sem c) plus de 6h / sem

« Sans bénévolat,
pas de vie associative »

1-c : On compte près de 14 millions de bénévoles en France, tout secteur confondu (enquête CNRS-Mattisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations - 2005 / 2006). 29% de ces bénévoles interviennent dans des associations sportives. 2-c : La Journée internationale des bénévoles (JIB), célébrée le 5 décembre de chaque année depuis 1985, est reconnue officiellement par les Nations Unies comme une occasion de rendre hommage aux bénévoles du monde entier pour leur dévouement et leur contribution à la société. Cette journée permet de sensibiliser la population à l'importante contribution des bénévoles et d'inciter plus de gens à devenir bénévoles. 3-b : Un mineur peut être bénévole. Il peut prêter son concours à une action, participer à une activité associative, donner un coup de main occasionnel ou régulier. Il le fera avec l'accord express ou tacite de ses parents. En effet, vis-à-vis des tiers, le mineur est censé agir avec l'accord de ses parents. Ainsi, la loi n'impose pas d'âge minimum légal. Cependant les associations peuvent en définir un dans leurs statuts. 4-a : Oui, une association est totalement libre de former ses bénévoles dans la mesure de ses compétences. Pour les appuyer dans cette orientation, des partenaires associatifs proposent des programmes de formations gratuites. 5-b : Non, il existe le bénévolat à distance. Le site internet www.betobdo.org est une plateforme mise en place pour faciliter ce bénévolat à distance. 6-b : Un bénévole dit régulier intervient en moyenne 225h/an (de l'ordre de 5 à 6h par semaine), les entraîneurs et les présidents étant les plus sollicités. A côté, un bénévole occasionnel a une participation estimée en moyenne à 29h/an.

Bénévole, mais pour faire quoi...?

L'ENCADREMENT SPORTIF

Il permet la pratique des jeunes.

- Assister l'entraîneur
- Conduire l'échauffement
- Prendre en charge l'entraînement
- ...

LA COMMUNICATION

Elle permet de dynamiser le club en partageant une passion.

- Recueillir des informations
- Rédiger des articles pour le site internet
- Rédiger une newsletter
- Publier un journal ou une gazette
- Actualiser un réseau social
- ...

L'ARBITRAGE

Il permet et dirige la bonne pratique de la discipline.

- Assurer la fonction de : juge, commissaire, chronométrateur ou d'arbitre
- Tenir la table de marque
- ...

L'ÉVÉNEMENTIEL

Il permet de développer le club et d'accueillir des manifestations.

- Assurer la logistique des opérations
- Préparer les sandwiches
- Tenir la buvette
- ...

LES FINANCES

Elles permettent de faire vivre le club.

- Concevoir des dossiers de financement
- Enregistrer les pièces comptables
- Gérer la trésorerie du club
- ...



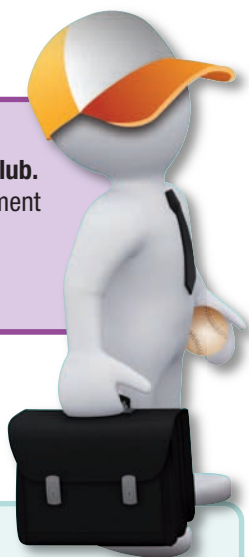
*J'exploite mes compétences,
j'offre mon temps et mon envie
pour vous aider dans chaque
catégorie suivante*



L'INFORMATIQUE

Elle permet la conception d'outils pratiques indispensables à la coordination des actions.

- Créer une page sur un réseau social : blog, site internet, ...
- Préparer les feuilles de matchs, de tournois, ...
- Gérer l'informatique de la gestion du club (mise en page, classements, résultats, ...)
- ...



LE MARKETING

Il permet de développer le club.

- Construire et développer un réseau de partenaires institutionnels et privés
- Rechercher des ressources et des contacts
- ...

L'AIDE A LA VIE DU CLUB

Elle permet de faire vivre l'association.

- Assurer la gestion du club
- Participer aux décisions du club
- Laver les maillots
- Organiser le covoiturage sur les déplacements
- Ouvrir le club et tenir les permanences, l'accueil
- ...

LE PROJET DE CLUB

Il permet de dynamiser et d'orienter la vie du club.

- Contribuer au projet associatif
- Développer des projets (loto, galas, échanges internationaux, ...)
- ...

Fiche A

Pourquoi et comment faire un bilan des compétences nécessaires ?



L'essentiel

Pour mobiliser des personnes, les motiver, les impliquer, il va vous falloir un support concret d'actions c'est-à-dire :

- Un projet (votre projet associatif qui est l'ensemble des stratégies retenues par votre association, sur les plans économique, social, éducatif pour structurer son activité et augmenter son rayonnement ; il définit le cadre d'action qui représente la politique de la structure).
- Un plan d'actions (votre plan d'actions qui découle de votre projet associatif, celui qui va « lister » les actions que votre association va mettre en oeuvre pour une période donnée : saison sportive, olympiade, ...).

Ainsi, selon le plan d'actions mis en place, vous allez pouvoir définir des missions ou des tâches précises à déléguer à des bénévoles avec des priorités données en fonction du degré d'urgence. Cet état des lieux des compétences nécessaires va vous servir de base d'argumentaire pour recruter et mobiliser les bénévoles dont vous avez réellement besoin.

Attention, un bénévole sans action est un bénévole perdu.

Des orientations

Construisez un « projet de bénévolat sportif » ...

Comme pour tout sportif, il vous faut suivre un programme d'entraînement. Ainsi, à l'aide de votre projet associatif et de votre plan d'actions, réalisez un tableau de projet de bénévolat sportif, cf. annexe 1 : « **Projet de bénévolat sportif** ».

Cet outil va vous aider à identifier vos besoins pour « recruter », positionner et motiver les bénévoles afin d'optimiser les ressources.

Un exemple...

Création d'un site internet




Description de l'action	Mission à réaliser	Créer un site Internet
	Degré d'urgence	Une mise en ligne en début de saison
	Planification de la mission	Durée : 4 mois Début : 03 mai Fin : 03 septembre
	Volume d'activité estimé nécessaire	> 5h / semaine
	Compétences nécessaires	Communication - Informatique - Web
Mission appuyée par	En interne : La présidente et le responsable de la communication.	
Valorisation de l'action	Finalité de la mission	<p>Ce que la mission apporte à la structure : <i>Un outil de communication d'actualité.</i></p> <p>Ce qu'elle apporte aux adhérents de la structure, à l'activité, au développement de l'association : <i>Un outil utile permettant aux adhérents de se tenir informés et au grand public de connaître les actions du club (promotion de la discipline).</i></p> <p>La valorisation temporelle et comptable de cette mission : <i>4 mois à raison de 5 heures / semaine => don de 1 200€ à l'association</i></p> <p>Possibilité de formation en rapport avec cette mission : <i>il existe une formation sur la communication et les réseaux sociaux mis en place par le CROS Aquitaine</i></p>

Un exemple...

Action de covoiturage pour l'équipe A

Description de l'action	Mission à réaliser	Accompagner l'équipe A aux différents tournois de la saison sportive
	Degré d'urgence	Impératif pour que l'équipe participe à la saison sportive
	Planification de la mission	Durée : 9 mois Début : septembre Fin : mai
	Volume d'activité estimé nécessaire	30 rencontres dont 15 à domicile (Soit 1 à 2 week-end / mois) 8h/mois
	Compétences nécessaires	Permis de conduire (minibus du club)
	Mission appuyée par	En interne : Le responsable de l'équipe et le responsable des déplacements. Cette mission peut être partagée entre plusieurs parents.
Valorisation de l'action	Finalité de la mission	<p>Ce que la mission apporte à la structure : <i>Le transport d'une équipe pendant la saison sportive.</i></p> <p>Ce qu'elle apporte aux adhérents de la structure, à l'activité, au développement de l'association : <i>La pratique en compétition.</i></p> <p>La valorisation temporelle et comptable de cette mission : <i>8 mois à raison de 8 heures / mois => don de 960€ à l'association</i></p> <p>Possibilité de formation en rapport avec cette mission : <i>il existe des formations sur l'encadrement des jeunes : ce sont des diplômes sportifs. L'intéressé doit se porter volontaire.</i></p>

Des petites astuces

-  Assurez-vous que votre projet associatif et votre plan d'actions sont connus au moins des membres de votre bureau. La communication passera mieux !
-  Affichez votre projet de bénévolat sportif par action dans votre club. Peut-être que quelqu'un à qui vous ne pensez pas pourrait être motivé. L'information suscite l'envie !
-  Faites un petit sondage en début de saison sur des actions générales et listez les ressources humaines potentielles pour la saison à venir (compétentes ou prêtes à être formées) :

Statut (parent /enfant)	Profession	Coordonnées	Missions proposées	Compétences nécessaires	Prise de contact le	Remarques (intéressé ou non, disponibilité,...)

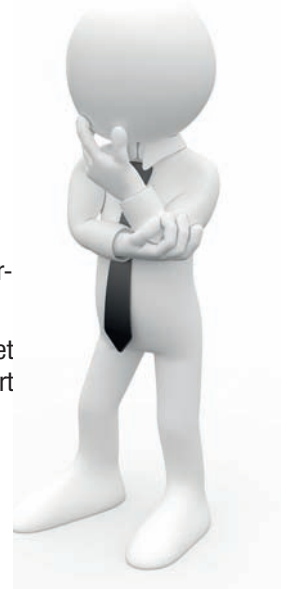
-  N'hésitez pas à imaginer les projets sur du moyen ou long terme pour valoriser les actions des bénévoles avec des formations, des étapes d'avancement,...

————— Pour aller plus loin... —————

Retrouvez des formations sur tout le territoire aquitain dans le cadre du Plan régional concerté de formation des dirigeants sportifs bénévoles : <http://www.sport-formation-dirigeant.org/>

Fiche B

Comment évaluer les ressources humaines dans une association ?



L'essentiel

Souvent, les principales ressources se trouvent au sein même de l'association. Il faut donc penser en priorité aux personnes déjà présentes dans l'association pour les mobiliser, les impliquer, ou impliquer leur entourage.

L'environnement des pratiquants (parents, amis, collègues de travail,...) est un riche vivier pour trouver des ressources et des compétences nouvelles pour l'association. Le métier, les expériences, les volontés de chacun représentent un apport indéniable.

Des orientations

Comment s'y prendre pour mobiliser les personnes en interne ?

- 1) Pensez à l'entourage des membres du bureau de l'association.
Pourquoi ? Parce qu'on devient souvent bénévole pour aider un ami, par copinage, pour les valeurs du club.
- 2) Pensez aux pratiquants eux-mêmes et aux parents des pratiquants au sein du club.
Pourquoi ? Parce que la majorité des bénévoles sont des pratiquants ou des parents de pratiquants. Ce sont des confrères qui baignent ou ont baignés dans une « culture sportive bénévole ».
- 3) Pensez aux particuliers qui sont « naturellement » impliqués : les parents qui covoiturent, les grands parents qui cousent, ceux qui aident spontanément lors des compétitions ou événements de l'association.
Pourquoi ? Parce qu'il est possible de développer l'implication naturelle de ces personnes.
Fréquemment, les plus impliqués dans un club sont celles et ceux qui ont commencé par des actes spontanés liés à l'environnement des compétiteurs et de leurs enfants.

N'oubliez pas !




On tombe rarement dans le bénévolat par hasard... C'est une « éducation », une philosophie, un mode de vie. Le bénévolat est un réel parcours. Ainsi :

- les pratiquants ou anciens pratiquants peuvent évoluer en entraîneur,
- les pratiquants peuvent s'impliquer dans le bureau de l'association,
- les « nouveaux parents » peuvent être mobilisés sur des tâches précises, missions simples et courtes pour susciter la curiosité (covoiturage, soutien ponctuel,...).

Quelques exemples...

- Lors d'une rencontre sportive, les compagnes ou compagnons des pratiquants tiennent la buvette et le guichet d'entrée.
- Les parents et grands-parents confectionnent les tenues pour le gala de fin d'année.
- Les parents ou amis prennent des photos pour créer un album « souvenirs » de la manifestation sportive organisée par le club.

Des petites astuces

-  Faites un tableau des acteurs potentiels au fur et à mesure de votre investigation => coupez cette évaluation avec la **fiche A** : « **Compétences nécessaires** ».
-  Demandez la profession des parents sur la fiche d'inscription des jeunes en début de saison. Cela peut vous orienter sur les compétences disponibles !
-  Faites un appel à candidature en remplissant l'**annexe 2** : « **Bourse aux bénévoles** ».

Pour aller plus loin...

Vous pouvez organiser « la soirée des bénévoles » pour permettre la rencontre de l'ensemble des bénévoles du club et des nouveaux adhérents. Profitez de cette soirée pour présenter et lancer les actions du club en :

- expliquant le programme de l'année pour susciter des envies,
- mobilisant, pour l'organisation de cette soirée, les sujets motivés pour aider mais qui hésitent à s'engager sur des actions à long terme.

Pour mettre en place cette soirée, vous pouvez vous appuyer sur « Le Guide pratique de l'organisateur » édité tous les deux ans par Aquitaine Sport pour Tous (http://www.aquitainesportpourtous.com/crbst_27.html).



Comment recruter de nouveaux bénévoles ?

Fiche C

L'essentiel

Pour recruter de nouvelles personnes, il faut avant toute chose que vous soyez prêt à déléguer des tâches et à faire confiance à votre nouvelle recrue. Il faut ensuite susciter son envie et la rassurer sur l'engagement bénévole.

Vous devez donc connaître les principaux freins à l'engagement ainsi que les arguments utiles pour convaincre lors d'une discussion. N'hésitez surtout pas à accompagner les bénévoles dans leur choix.

Quatre principaux motifs de déception des bénévoles sont identifiés.

Ce sont des manques :

- d'organisation au sein de l'association,
- de considération du bénévole,
- de moyens matériels ou financiers pour mener des actions construites et de qualité,
- de vision à long terme, ce qui démotive les volontaires.

Quels arguments possibles pour recruter ?

Qui	Pratiquant, ami ou parent de pratiquant	Jeunes scolarisés / Etudiants	Futurs retraités / Retraités	Demandeurs d'emploi	Personne déjà impliquée naturellement
Pour les amener vers Un bénévolat actif	... Un bénévolat actif et régulier	... Un bénévolat actif et régulier à long terme	... Un bénévolat actif et ponctuel voire régulier	... Un poste de dirigeant
Les plus pour le bénévole	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation par rapport à sa pratique ou la pratique de son enfant (acteur plus que simple consommateur) - Convivialité, partage de connaissances, échanges - Plaisir d'être utile pour son activité extra-scolaire ou extra-professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Valeur ajoutée sur un CV et auprès des employeurs - Création d'un lien social - Terrain des expériences, des découvertes de ses qualités personnelles et de ses compétences => livret de compétences - Activité extra-scolaire enrichissante - Engagement dans un système - Exploration d'un champ différent du domaine professionnel envisagé - Plaisir d'être utile 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un lien social - Maintien d'une activité valorisante - Valorisation humaine et personnelle - Plaisir d'être utile 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un lien social, d'un réseau - Maintien d'une activité valorisante et valorisable, acquis d'expériences => livret de compétences, VAE - Image de soi positive - Formation dans le domaine associatif (CFG, ...) - Valeur ajoutée sur un CV et auprès des employeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation par rapport à son domaine de compétences et son engagement - Positionnement à un poste de décisions - Utilité renforcée
Les plus pour l'association	<ul style="list-style-type: none"> - Pérennité de l'association - Développement de l'activité - Apport d'expériences et de compétences - Apport d'idées innovantes, en lien avec l'évolution de la société => surtout pour les jeunes bénévoles (réseaux sociaux, ...) 				Soutien / pilier, personne fiable
Les freins qui peuvent être levés	<ul style="list-style-type: none"> - Le manque de disponibilité - Le manque de connaissance - L'insuffisance de formation - La responsabilité juridique du bénévole - La passion l'emporte sur la raison ! 				

Des orientations

Plusieurs leviers d'actions permettent de motiver un individu. Ils correspondent à des freins dont il importe de réduire les effets afin que l'acteur ne doute plus et s'engage volontairement dans votre association. Attention, gardez bien à l'esprit que l'une des clés principales est l'attention portée au bénévole.

Soyez à l'écoute de votre futur bénévole

Le bénévole est avant tout quelqu'un qui va s'engager par conviction. Il faut donc tenir compte de ses compétences, de ses souhaits, de sa motivation et de ses disponibilités. Vous devez faire preuve d'empathie pour que votre nouveau bénévole se sente reconnu et utile.

Soyez clair et précis sur ce que vous attendez

La détermination d'un dirigeant sportif, le dynamisme et l'organisation sont des facteurs qui rassurent et invitent à s'engager. Informez le protagoniste du rôle et de la place qu'il peut tenir. Les tâches doivent être définies avec clarté. Pour cela appuyez-vous sur la **fiche A** : « **Compétences nécessaires** » et/ou sur l'**annexe 2** : « **Bourse aux bénévoles** ».

Construisez des projets individuels de bénévole

Comme il est expliqué sur la fiche « C'est quoi, être bénévole ? », il existe plusieurs types de bénévole : l'occasionnel, le régulier et le dirigeant sportif bénévole.

Bien souvent, dans un engagement bénévole, on note une évolution des fonctions et, petit à petit, le bénévole occasionnel se retrouve à un poste de dirigeant. Ainsi chacun peut trouver sa place et évoluer de manière valorisante dans son statut. N'oubliez pas de le préciser à vos futurs bénévoles ou d'inciter vos bénévoles ponctuels à s'engager régulièrement. Pour certains, la projection à moyen ou long terme est un argument fort.

Adaptez-vous à vos bénévoles. Chacun d'eux est unique !

Certains vont vous solliciter pour « cadrer » leur action, d'autres auront besoin de liberté... Mais vous pouvez toujours jeter un coup d'oeil sur l'exemple d'une « charte du bénévole » entre l'association et le bénévole (**Annexe 3** : « **Formaliser ou non l'engagement associatif** »).

Sachez déléguer et faire confiance...

Il ne peut pas y avoir de bénévolat si aucune tâche n'est déléguée par les dirigeants sportifs bénévoles. C'est un positionnement de tous et non d'un seul. N'oubliez pas qu'il faut faire confiance et permettre au bénévole de pouvoir accomplir sa mission dans des conditions optimales (informations, outils, contacts,...).

Le bénévole vient pour une association, ne le laissez donc pas tout seul. Pensez à l'accompagner et à l'intégrer !

Pour ce faire, pensez au parrainage associatif...

Une action simple

Le parrainage est un soutien apporté à un individu, une manifestation, un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct.

Du point de vue associatif, le parrain est un bénévole engagé qui recommande et accompagne l'implication d'autres bénévoles, appelés filleuls.

Ce parrainage peut être ponctuel ou à long terme.

Un partage constructif et valorisant

Cette action simple de parrainage permet au parrain et à son filleul de partager :

- Des moments forts de convivialité et représentatifs du monde associatif.
- Un accompagnement du parrain, du fait de ses connaissances et de son expérience de bénévole, envers son filleul en vue de sa future implication bénévole.
- Une complicité parents / enfants entre le parrain, le filleul et les enfants pratiquants. *Les filleuls étant très souvent des parents de pratiquants voulant s'impliquer dans la pratique de leurs enfants.*
- Un sentiment d'appartenance à une équipe, celle des bénévoles du club.

Un triptyque associatif gagnant

- La mise en avant du parrain qui est un bénévole impliqué.
- L'engagement d'un filleul dans une action de bénévolat valorisante.
- Une plus-value.

Quelques témoignages...





« Je suis bénévole de l'association depuis 5 ans. Mon meilleur ami, papa d'une pratiquante, est kinésithérapeute de métier. Je décide de le parrainer pour qu'il intervienne sur un ou des entraînements afin de sensibiliser et d'accompagner les athlètes sur l'importance de cette préparation pour de bonnes performances sportives et une pratique en toute sécurité. »

Témoignage d'un parrain

« A plusieurs tout paraît moins lourd et plus simple »
« Si tu as envie, fais le », c'est un besoin et non une obligation.

Témoignages de bénévoles dirigeantes

Des petites astuces

-  N'attendez plus, le parrainage est une possibilité à expérimenter ! Quelques pistes pour l'activer en **annexe 4** : « **Parrainage associatif** ». **Lancez-vous !**
-  Rassurez le bénévole, l'association le couvre juridiquement en responsabilité civile, dommages et recours. Cf. **annexe 5** : « **Protection juridique des bénévoles** ».
-  Mettez en place une bourse aux bénévoles ou des annonces, cf. **annexe 2** : « **Bourse aux bénévoles** ».
-  Pour l'élaboration d'un projet individuel de bénévole, n'hésitez pas à faire, régulièrement, des rapports d'état avec lui. Les points forts et les points faibles de l'engagement vous permettront, si nécessaire, de remobiliser votre bénévole en lui apportant de nouvelles ambitions.



Pour aller plus loin...

- Il existe de multiples types de bénévole. Vous pouvez l'être à distance ou près de chez vous.

*Le livret du bénévole : l'essentiel de vos droits, Ministère de l'Education nationale de la Jeunesse et de la Vie associative - Edition 2011
Extrait p.12 :*

A distance :

Plusieurs organisations ont pour objectif de promouvoir et faciliter le bénévolat en ligne, permettant ainsi à de nombreux concitoyens d'apporter leur concours aux associations à distance.

Le site www.betobe.org permet aux bénévoles de réaliser des recherches en ligne, d'offrir des services de consultation professionnelle, rédiger des bulletins d'information, assurer des tâches administratives, rédiger des courriers, etc.

Près de chez vous :

Quatre grandes structures orientent les futurs bénévoles vers les associations à la recherche de bonnes volontés partout en France. Consultez leur site internet afin de trouver l'action bénévole qui vous conviendra :

France bénévolat : www.francebenevolat.org

Fondation du Bénévolat : www.fondation-benevolat.com

Espace Bénévolat : www.espacebenevolat.org

Fédération française du bénévolat Associatif : www.benevolat.org

Contactez également les centres de ressources et d'information des bénévoles près de chez vous. Coordonnées sur www.associations.gouv.fr

- *Les jeunes sont à l'honneur. Une action est en cours pour valoriser au baccalauréat l'engagement bénévole des plus jeunes dans le cadre du sport scolaire. Gardez un œil sur cette actualité en vous renseignant sur le site de l'Education nationale : <http://www.education.gouv.fr/>*

- *Le guide du bénévolat à l'usage des dirigeants associatifs, Ministère de l'Education nationale de la Jeunesse et de la Vie associative – Edition 2011*

- *Où vous informer :*

Auprès de vos CRIB : Ils ont pour mission de venir en appui aux bénévoles et aux associations, de les accompagner dans toutes les démarches (administratives, comptables, juridiques).

Trouvez leurs coordonnées sur la **fiche D** « **Solliciter des ressources humaines en dehors de l'association** » ou sur www.associations.gouv.fr

Auprès de votre délégué départemental à la vie associative (DDVA) : Dans chaque département un agent de l'Etat est votre interlocuteur privilégié pour n'importe quel renseignement relatif au bénévolat.

Trouvez les coordonnées sur <http://www.associations.gouv.fr/112-delegues-departementaux-a-lavie.html>

En Pyrénées Atlantiques, il existe également le réseau PALVA (points d'appui locaux à la vie associative) <http://reseaupalva.jimdo.com>

Fiche D

Pourquoi et comment solliciter des ressources humaines en dehors de l'association ?



L'essentiel

Pourquoi le faire ?

- Rechercher un profil particulier.
- Introduire de nouvelles compétences.
- Elargir le réseau, ouvrir l'association.
- Assurer le renouvellement des générations.
- Développer l'association et créer de nouvelles dynamiques.

Comment s'y prendre ?

- Par le biais d'institutions spécialisées dans le bénévolat.
- En ayant une demande spécifique et précise (profil, compétences, ...). Cf. **fiche A : « Compétences nécessaires »**.
- En visant des publics cibles à la recherche de ce qu'apporte le bénévolat et disposant de temps libre.
- Dans le cadre d'actions comme la Journée mondiale du bénévolat, le Salon des sports, le Forum des associations, ...

Des orientations

Avez-vous réfléchi à qui pourrait vous aider ? Qui contacter ?

Les jeunes scolarisés et les étudiants

Ce public est demandeur de réseau social et d'activités extra-scolaires. Mais il est également très « zappeurs ». Pour le mobiliser, il faut proposer des conditions de participation très souples et variées (quelques heures par semaine), adaptées aux emplois du temps scolaires et universitaires.

Les futurs retraités

Ce public va entrer dans une nouvelle vie, avec un accroissement de temps libre considérable. Toutefois, beaucoup de retraités désirent profiter de leur temps libre pour voyager ou découvrir de nouvelles activités. Il faut donc les informer de ce qui existe avant leur départ en retraite.

Certains comités d'entreprise proposent une préparation à la retraite qui peut éventuellement supporter des actions de sensibilisation sur le thème du bénévolat.

Les demandeurs d'emploi

Ce public a ses spécificités. Il réclame un accompagnement bien structuré pour le guider dans ses missions.

Un bénévole est vivement invité à remplir un livret du bénévole. Ce dernier permet à l'acteur de faire valoir son expérience bénévole au travers d'une VAE (validation des acquis d'expérience) à visée professionnelle. Ainsi, cet engagement bénévole peut être traduit dans le cadre du « Projet personnalisé » d'accès, géré entre Pôle emploi et le demandeur.

Pour ce public, votre interlocuteur privilégié est l'antenne du Pôle emploi de votre territoire.

Comment animer ces personnes ? À travers quelles actions ?

« Les messagers » du CROS Aquitaine

Le 5 décembre de chaque année, les bénévoles de toutes sortes sont à l'honneur et occupent l'actualité à l'occasion de la Journée Mondiale du bénévolat.

Le Mouvement sportif aquitain et son Comité Régional Olympique saisissent cette opportunité pour promouvoir le bénévolat sportif et y sensibiliser les jeunes qu'ils soient collégiens, lycéens ou étudiants. La formule est reconduite tous les ans depuis 2007. Pendant une semaine du mois de décembre, des « messagers » dirigeants sportifs s'adressent directement aux jeunes dans les établissements scolaires favorables à leur intervention.

Des outils sont à votre disposition sur le site internet du CROS Aquitaine pour mobiliser ce public.

« Bourse » au bénévolat

Sur votre site Internet ou lors d'une action communale, faites-vous remarquer ! Exprimez vos besoins pour mobiliser l'entourage et attirer des personnes extérieures à l'association.

Forum des associations






En début de saison, un Forum des associations est organisé dans certaines communes. Profitez de ce moment de partage sportif privilégié pour communiquer sur vos actions et inciter les personnes à vous rejoindre dans le cadre de recherche de compétences particulières.

Un exemple...

« Bénévoles ONLINE » : Un nouvel outil de lien pour les bénévoles testerins³

Les habitants souhaitant s'investir en tant que bénévole afin de participer à la vie de la Commune disposent désormais d'une rubrique qui leur est dédiée sur le site Internet (www.latestedebuch.fr). Les présidents d'association peuvent s'inscrire afin de diffuser plus facilement leurs appels à bénévoles.

Des petites astuces

-  Dédramatisez et brisez l'image du « tu es bénévole, tu bosses pour rien » en instaurant le dialogue sur ce qu'est être bénévole. La **fiche** : « **C'est quoi, être bénévole ?** » est là pour vous aider !
-  Pensez à bien intégrer le nouveau bénévole. Vous êtes une équipe, il n'est pas toujours facile de pénétrer dans un milieu « fermé ». Ayez à l'esprit le parrainage associatif, cf. **fiche C** : « **Recruter de nouveaux bénévoles** » et **annexe 3** : « **L'engagement associatif** ».
-  Pensez à valoriser l'implication des bénévoles. Quelques actions possibles en **fiche F** : « **Valorisation des bénévoles** ».
-  Formez des binômes. Cela peut motiver l'implication. L'**annexe 4** : « **Parrainage associatif** » peut vous aider à mobiliser un parrain de l'association et un filleul extérieur.
-  Des avantages sont consentis aux bénévoles pour leur action. Ne les oubliez pas ! Pensez à les valoriser avec l'**annexe 6** : « **Avantages consentis aux bénévoles** » pour mobiliser ceux qui n'en connaissent pas forcément l'existence. Parfois, les contraintes financières sont un frein pour l'engagement associatif. Il existe des solutions !

Pour aller plus loin...

1) Les Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB)

→ CRIB 33

Comité départemental olympique et sportif de Gironde :

153 rue David-Johnston, Maison départementale des sports, 33000 BORDEAUX

Tel : 05 56 00 99 05 - contact@cdos33.org

Clap Sud-Ouest de Bordeaux :

176-182 rue Guillaume-Leblanc, 33000 BORDEAUX

Tel : 05 57 01 56 90 - clap.dir@wanadoo.fr

→ CRIB 24

Emploi sports loisirs de Dordogne :

44 rue Sergent Bonnèlie, 24000 PERIGUEUX

Tel : 05 53 35 47 51 - crib24@profession-sport-loisirs.fr

→ CRIB 64

Comité départemental olympique et sportif des Pyrénées-Atlantiques :

12 rue du Professeur Garrigou-Lagrange, Centre Nelson Paillou, 64000 PAU

Tel : 05 59 14 18 50 - pyreneesatlantiques@franceolympique.com

Sport Pyrénées emploi de Pau :

12 rue du Professeur Garrigou Lagrange, Centre Nelson Paillou, 64000 PAU

Tel : 05 59 14 19 60 - spe64@profession-sport-loisirs.fr

→ CRIB 40

Profession sport des Landes :

187 avenue du Maréchal Juin, 40000 MONT DE MARSAN

Tel : 05 58 75 72 94 - crib.psl@wanadoo.fr

→ CRIB 47

Comité départemental olympique et sportif du Lot-et-Garonne :

Maison des sports, 47000 AGEN

Tel : 05 53 48 32 50 - lotetgaronne@franceolympique.com



2) France Bénévolat

Pour accompagner les associations dans leurs recherches, l'association France bénévolat a réalisé un portail particulièrement précieux. Elle communique pour attirer des bénévoles, oeuvre comme médiateur entre les associations et les candidats au bénévolat et propose des formations à la gestion des bénévoles au niveau local.

www.francebenevolat.org

3) Pôle emploi

Toutes les coordonnées des agences du territoire aquitain sur : www.pole-emploi.fr/annuaire

Fiche E

Comment développer des compétences nouvelles ?

L'essentiel

Si vos bénévoles sont motivés mais n'ont pas les compétences nécessaires pour assurer une mission ou une fonction... il existe des solutions ! De nombreuses formations sont organisées par des institutions d'appui aux structures sportives. Et des temps spécifiques de formation peuvent être accordés selon les employeurs.

De la simple acquisition de compétences dans un domaine précis à la formation générale pour la gestion associative, tout est possible ! N'hésitez pas à vous informer et à informer vos amis et bénévoles.

Des orientations

Le Plan régional concerté de formation des dirigeants sportifs bénévoles

Cette action est coordonnée par le CROS Aquitaine en collaboration avec les CDOS et avec le concours financier des partenaires que sont la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Ainsi, tout au long de la saison sportive, des formations sont programmées sur l'ensemble du territoire aquitain par les CDOS et le CROS. Elles sont gratuites, ouvertes à tous et dispensées par des professionnels ou des bénévoles expérimentés. Gestion financière, communication, assurances et responsabilités, manifestations écoresponsables, fonction employeur,... toutes ces thématiques sont traitées pour vous accompagner et vous aider dans le développement des compétences des bénévoles et dirigeants de votre association.

Comment s'informer et s'inscrire ? Un site Internet régional spécifique est consultable www.sport-formation-dirigeant.org.

Trouvez les formations qui vous intéressent sur votre département et inscrivez-vous directement en ligne.

Le CFGA (Certificat de Formation à la Gestion Associative)

Pour les citoyens **âgés de 16 ans minimum**, membres d'une association et souhaitant se former ou se perfectionner dans la gestion associative, il existe le **Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA)**. Institué par le décret du 1^{er} octobre 2008, ce certificat est délivré aux acteurs qui ont suivi une formation théorique et pratique en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Comment ? Le CFGA est délivré par des organismes habilités par la DRJSCS, à celles et ceux qui ont suivi les deux phases successives de formation (théorique et pratique). Certains CDOS du territoire aquitain dispensent cette formation.

Renseignez-vous auprès du CDOS de votre département.

Le congé cadre jeunesse

Pour les **salariés de moins de 25 ans des secteurs public et privé**, qui souhaitent se former ou se perfectionner comme cadre ou animateur dans les mouvements de jeunesse, d'éducation populaire ou sportif, il existe le **congé cadre jeunesse**. (Articles L 3142-43 et suivants du Code du travail)

Comment ? Le salarié doit solliciter auprès de son employeur un droit à un congé de 6 jours ouvrables/an non rémunéré. Ce congé peut être pris en une ou deux fois à la demande du bénéficiaire.

Le congé de formation

Pour les **salariés du secteur privé et du secteur public (mais sous conditions, cf. service-public.fr)**, souhaitant suivre une formation à titre individuel et à leur initiative, en dehors des stages compris dans le plan de formation de l'entreprise, il existe le congé de formation. (Article L 6322-1 du Code du travail)

Comment ? Ces actions de formation peuvent concerner la qualification professionnelle, mais aussi la culture, la vie sociale, ou l'exercice de responsabilités associatives bénévoles. Elles peuvent avoir lieu en tout ou partie pendant le temps de travail.

Les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés)

Pour l'AGEFOS PME, les associations ayant au minimum un salarié qui cotise à l'OPCA, propose des formations gratuites dans la mesure où le bénévole à un mandat et que la formation suivie est en lien avec les fonctions de ce mandat.

Renseignez-vous auprès de votre OPCA.





Un exemple...

Des formations courtes, gratuites, ouvertes à tous et près de chez vous sont mises en place. Elles vous permettent de rencontrer d'autres bénévoles, d'améliorer vos compétences et d'acquérir des connaissances. Demandez la plaquette au CDOS de votre département.

Un jeune pratiquant de judo s'est engagé bénévolement à accompagner une équipe de jeunes sur la saison sportive. Par la suite, un poste au comité directeur lui a été proposé. Motivé mais conscient de son manque de connaissance pour la direction associative, il a participé à la formation CFGA.

Cette formation lui a permis d'acquérir confiance, expertise et réseau dans le milieu associatif sportif pour occuper aujourd'hui son poste de dirigeant sportif bénévole avec sérénité et plaisir.

Des petites astuces



Dès que possible, engagez vos jeunes dans des cycles de formation. Ils sont l'avenir de vos structures.



Mettez en place un dispositif de valorisation et de reconnaissance de celles et ceux qui se forment. C'est la meilleure façon de les impliquer dans le bon fonctionnement de l'association. Leur reconnaissance est essentielle, cf. **fiche F** : « **Valorisation des bénévoles** ».

Pour aller plus loin...

• Le « Guide pratique du dirigeant sportif Aquitain » et le « Guide pratique de l'organisateur », Collection Aquitaine Sport Pour tous
Commandez les sur : <http://www.aquitainesportpourtous.com/>

• Où vous informer :

→ CROS Aquitaine :

Maison des Sports d'Aquitaine, 119 boulevard du Président Wilson,
33200 BORDEAUX - Tel : 05 57 22 42 00 - www.crosaquitaine.org
secretariat@crosaquitaine.org

→ CDOS Dordogne :

Maison des Sports, 46 rue Kléber, 24000 PÉRIGUEUX
Tel : 05 53 45 51 14 - www.cdos24.org - cdos24@orange.fr

→ CDOS de Gironde :

Maison Départementale des Sports, 153 rue David Johnston, 33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 00 99 05 - www.cdos33.org - contact@cdos33.org

→ CDOS des Landes :

187, Avenue du Maréchal Juin, 40000 MONT DE MARSAN
Tel : 05 58 05 96 85
www.landes.franceolympique.com - landes@franceolympique.com

→ CDOS du Lot et Garonne :

997-A, avenue du Dr Jean Bru - 47000 AGEN - Tel : 05 53 48 32 50 -
www.cdos47.org - lotetgaronne@franceolympique.com

→ CDOS Pyrénées Atlantiques :

Centre Départemental Nelson Paillou, 12 rue du Professeur Garrigou Lagrange,
64000 PAU - Tel : 05 59 14 18 50
www.cdos64.org - pyreneesatlantiques@franceolympique.com

Fiche F

Quelle valorisation pour nos bénévoles ?

L'essentiel

Dirigeants sportifs, vous aussi vous êtes bénévoles !!!

N'êtes-vous pas heureux quand des jeunes pratiquants viennent vous remercier, quand vous observez le sourire des adhérents à l'assemblée générale ou quand un petit article dans la presse souligne votre travail ?

Alors, n'oubliez pas de remercier vos bénévoles, de les valoriser en mettant en avant leurs actions individuelles pour l'objectif commun de votre club.

C'est facile, rapide et ça fait plaisir, alors... n'hésitez plus, lancez-vous !

Des orientations

Tous les jours dans la vie du club

Pensez à solliciter l'avis de vos bénévoles sur le fonctionnement du club dans sa vie de tous les jours. En donnant son point de vue, le bénévole se sent impliqué et « utile ». Ainsi, il est gratifié et désireux de s'impliquer un peu plus. Le sentiment d'utilité reste primordial dans la fidélisation.

L'action du bénévole doit donc être reconnue. A ce titre, il a droit à certains « avantages » :

- le remboursement des frais de déplacement,
- les chèques repas,
- l'aménagement du temps de travail,
- le congé de représentation.

Tout cela vous est rappelé en **fiche annexe 5 : « Avantages consentis aux bénévoles »**.

Valoriser de manière comptable l'engagement de vos bénévoles

Il est important d'estimer la valeur économique du don de temps de l'ensemble des bénévoles de votre association. Une heure de bénévolat équivaut à un don de 15 euros (estimation 2012).

Ainsi, lors de l'assemblée générale, vous pouvez féliciter vos bénévoles en leur communiquant l'équivalent financier de leur implication. Certains acteurs, aux ressources financières modestes et donnant beaucoup de leur temps, peuvent ainsi réaliser combien ils offrent au club en étant présents et impliqués.

Pour exemple : un auteur consacrant une heure hebdomadaire de rédaction d'article pour le site internet de l'association fait un don d'environ 800€ / an à l'association.

Lors d'une manifestation du club (compétition, loto, gala,...)

Vous pouvez mettre en place un système de reconnaissance visuelle des bénévoles. Le T-shirt est sympa pour créer une dynamique d'équipe et une appartenance au groupe. Utile à l'identification lors de la manifestation, il permet au bénévole de garder un souvenir post-événement.

En fonction de votre budget, vous pouvez réaliser des badges, des tours de cou, des foulards, des casquettes ...

Sur votre site internet, votre journal du club ou dans votre communication générale

Pensez à mettre en avant l'action des bénévoles et à les remercier. Vous êtes les mieux placés pour savoir que, sans bénévoles, il n'y a pas d'action...

En tant que bénévole c'est toujours agréable de pouvoir dire « j'ai été bénévole sur cette manifestation et on parle de moi dans le journal à propos de cette action ! ».

Cela permet à l'ensemble des adhérents du club de prendre conscience que ceux qui les entourent sont là en qualité de bénévole, qu'ils offrent de leur temps et leur permettent de pratiquer leur passion dans les meilleures conditions.

Adhères à la campagne « 170 000 mercis » du CROS Aquitaine

Le CROS Aquitaine a lancé une campagne de valorisation du bénévolat en créant un site spécifique :

www.170000mercis.com.



Ce site est à votre disposition pour remercier vos bénévoles en activité et permettre à vos adhérents de faire un « clin d'œil » aux bénévoles qui ont marqué leur carrière sportive ou leur engagement.

Des affiches de cette campagne sont à votre disposition auprès des CDOS et du CROS. N'hésitez pas à les demander ou à les récupérer (cf. coordonnées en fiche E).

Quelques exemples...





Valorisation d'un jeune bénévole sur l'année 2012

Un jeune aquitain, impliqué dans son club de tennis, a été sélectionné et retenu pour être ramasseur de balles officiel à Roland Garros.

Mercis postés sur le site internet www.170000mercis.com



Des petites astuces

-  Pensez à fêter l'anniversaire de vos bénévoles engagés. Souhaitez leur fête ou tout événement !
-  Soulignez l'obtention de diplômes, la participation à des formations ou les évolutions personnelles d'un bénévole à l'occasion d'événements (réunion bureau, AG, ...). Attention, chaque acteur ne recherche pas la notoriété.
-  N'oubliez pas les distinctions honorifiques, médailles, diplômes, délivrés par les collectivités territoriales, le Ministère chargé des Sports ou encore les 350 palmes du bénévolat remises chaque année par la Fondation du bénévolat. Soumettez leur attribution en proposant, à ces instances, vos bénévoles impliqués.
-  Informez chaque bénévole de ses droits et avantages, cf. **annexe 5 : « Avantages consentis aux bénévoles »**.



Pour aller plus loin...

- Pour en savoir plus sur la valorisation comptable du bénévole (qu'il faut impérativement mettre en avant pour vos demandes de subvention) : **Bénévolat : Valorisation comptable**, Edition 2011, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Retrouvez le sur : <http://www.associations.gouv.fr/975-la-valorisation-comptable-du.html>
- Le « **Guide pratique du dirigeant sportif Aquitain** », Collection Aquitaine Sport Pour tous. Commandez le sur : <http://www.aquitainesportpourtous.com/>

Sommaire des annexes

Annexe 0 : Accompagnement primaire sur le projet associatif	p 23
Annexe 1 : Tableau du projet de bénévolat sportif	p 23
Annexe 2 : Exemple d'affiche pour une « Bourse aux bénévoles »	p 24
Annexe 3 : Formaliser ou non l'engagement associatif ?	p 25
Annexe 4 : Carte de parrainage associatif	p 26
Annexe 5 : Avez-vous protégé vos bénévoles et vos dirigeants ?	p 27
Annexe 6 : Quels avantages sont consentis aux bénévoles ?	p 29



Les annexes suivantes se veulent pratiques et employables.

Vous pouvez donc les découper ou les photocopier pour les utiliser directement dans votre club.

Vous les retrouvez également en téléchargement libre sur le site internet qui vous est dédié, www.sport-formation-dirigeant.org/boite-a-outils



Annexe 0 : Accompagnement primaire sur le projet associatif

Un projet associatif ne se construit pas en dix minutes... Sa création comporte des étapes clés, indispensables à la réalisation d'un véritable outil pour le développement et la consolidation de votre structure.

1^{ère} étape : la réalisation d'un état des lieux

Cette étape, qui est fondamentale, questionne l'état des forces et faiblesses de l'association. Elle va vous permettre de voir où en est réellement l'association.

Avantages : Repérer les besoins de l'association et en dégager les priorités pour faire émerger des objectifs ou axes de travail permettant de construire le futur projet associatif.

2^e étape : la formalisation du projet

Le projet associatif définit le cadre d'action de l'association. Il est souvent informel. Mais il est fortement conseillé de construire ce document de manière collective et de le formaliser de manière écrite. Les orientations choisies représentent la politique de la structure.

Avantage : Formaliser le projet permet un partage, une communication et, ainsi, une implication de tous.

3^e étape : la traduction du projet

C'est la phase opérationnelle avec une déclinaison du projet selon différents outils de travail : le plan d'actions et la fiche action. Elle retrace les grands axes des actions proposées dans le cadre des objectifs que le projet associatif s'est fixé.

Avantages : Disposer d'une vision globale des actions de la structure et d'une feuille de route pour chacune de ces actions. Fournir des données d'appui pour vos demandes de subventions, pour valoriser vos actions, pour rédiger votre bilan d'activité, etc.

4^e étape : l'évaluation du projet

Comme tout projet, le projet associatif nécessite des phases d'évaluation pour moduler, améliorer ou réorienter les actions sur les années à venir.

Avantage : Cette phase conditionne d'une part la pertinence du projet et d'autre part sa réussite.

En bref : pour construire votre projet associatif, il va vous falloir réunir un collectif de membres volontaires pour travailler sur le sujet et prévoir un temps de réalisation. Mais ce travail est primordial.

N'oubliez pas, de nombreux outils pour chacune des étapes sont à votre disposition sur « La construction du projet associatif » du CNAR Sport (<http://cnar-sport.franceolympique.com/art.php?id=36814>).

Vous pouvez également vous faire accompagner dans votre démarche par des structures telles que le CDOS de votre département, les collectivités territoriales, ou encore le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement).

Annexe 1 : Tableau du projet de bénévolat sportif

Description de l'action	Mission à réaliser	
	Degré d'urgence	
	Planification de la mission	Durée : Début : Fin :
	Volume d'activité estimé nécessaire	
	Compétences nécessaires	Management - Communication - Diplômes spécifiques - Informatique - Web Organisation - Pédagogie - Droit - Gestion financière - Administration - Secrétariat
	Mission appuyée par	En interne : En externe :
Valorisation de l'action	Finalité de la mission	Ce que la mission apporte à la structure :
		Ce qu'elle apporte aux adhérents de la structure, à l'activité, au développement de l'association :
		La valorisation temporelle et comptable de cette mission :
		Possibilité de formation en rapport avec cette mission :

Nous avons besoin de vous... Le club recherche...

Une personne pour :

Cette mission sera accompagnée par :

Vous avez de la volonté, des compétences, un peu de temps à consacrer au club... et beaucoup de bonne humeur !

**Vous pouvez nous aider ! N'attendez plus, rejoignez-nous !
Bienvenue au cœur du monde sportif !**



Contact : Mme ou M.....
Tél. / Mail.....
+ d'infos sur notre site



Cette affiche peut être accompagnée du schéma des compétences au service de l'association (cf. fiche prérequis : C'est quoi, être bénévole ?). Vous pouvez afficher cet outil dans votre club, votre bureau, ou le mettre en ligne sur votre site internet. N'hésitez pas à faire relayer votre besoin par vos partenaires (CDOS, CROS, ...).

Annexe 3 : Préciser ou non l'engagement associatif ?



Attention à ne pas stigmatiser ! Le bénévolat se « professionnalise » de plus en plus, mais le bénévole n'est pas un salarié. Ne faites donc pas signer des « contrats » !... L'engagement bénévole doit demeurer libre et le moins contraignant possible.

Voici un exemple de charte dont vous pouvez vous inspirer :

Engagement de l'association

Pour atteindre leurs objectifs communs, l'association... et ses bénévoles s'engagent à respecter la « charte du bénévole » suivante :

- Informer le bénévole sur le projet associatif et les activités du club
- Fournir les moyens et permettre l'évolution et la formation nécessaires à l'exercice de l'activité bénévole
- Définir avec le bénévole sa disponibilité, ses priorités, ses champs d'intérêt en lien avec ses compétences actuelles ou à acquérir
- Veiller au respect des engagements précités et donner au bénévole les moyens de les assurer
- Susciter les rencontres entre bénévoles pour le partage d'expériences
- Encadrer le bénévole et lui apporter le soutien nécessaire s'il le sollicite
- Rendre possible le changement de mission au sein de l'association
- En accord avec le président et le trésorier, rembourser les frais engagés, dans le cadre des activités confiées
- Assurer le bénévole dans le cadre de ses missions

Engagement du bénévole

- Accepter les principes de l'association et se conformer à ses orientations
- Respecter le principe de confidentialité dans l'exercice de la mission
- Etre régulier et ponctuel dans ses engagements
- Contribuer au développement de l'association
- Participer aux formations permettant de conduire les missions confiées
- Honorer les invitations et convocations aux différentes réunions dans le cadre de la mission
- Tenir l'association informée de ses actions ou prises de position, directes ou indirectes, au nom de l'association
- Informer le président en cas de cessation provisoire ou définitive d'activité

Inspiré de l'enquête pour la rédaction de la charte du bénévolat à la FFEPGV.

Le sport c'est bien... ... à plusieurs c'est encore mieux !!!

Partagez vos expériences, votre passion, votre temps, votre bonne humeur !
Mobilisez-vous pour VOTRE club, pour VOTRE plaisir, devenez bénévole actif.



Parrainez une personne ou faites-vous parrainer !

Profil du parrain

- Un bénévole engagé dans l'association
- Un passionné ayant envie de partager sa passion

Profil du filleul

- Un parent de pratiquant, un adhérent ou un ami d'adhérent
- Un volontaire prêt à donner un peu de son temps
- Quelqu'un qui désire être utile en apportant ses compétences
- Une personne avec un vécu sportif en général

Un accompagnement pour l'un, une aide précieuse pour l'autre, n'hésitez plus.

Tentez l'aventure !

Rejoignez-nous et participez à :

- La vie du club (entraînements, évènements, gestion, ...)
- Notre grand concours des parrains et filleuls
- Notre soirée d'intégration des jeunes bénévoles
- ...

Pour tout renseignement contactez :



Nom de la marraine / du parrain :

Rôle occupé au sein de l'association :

Coordonnées :

Nom du (de la) filleul(e) :

Actions désirées / Compétences :

Coordonnées :

**Pour tout parrainage, un cadeau offert
pour vous parrain et un livret du bénévole
pour vous filleul(e) !**



Pensez au carnet de vie du bénévole pour chacun de vos nouveaux filleuls.

Le carnet de vie est un outil électronique, particulièrement utile dans le cadre de la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE). Il vous permet de collecter vos expériences associatives et d'en capitaliser les acquis.

(plus d'info sur http://franceolympique.com/art/160-carnet_de_vie_du_benevole.html).

Annexe 5 : Avez-vous protégé vos bénévoles et vos dirigeants ?

• Généralités :

Le livret du bénévole : l'essentiel de vos droits, Ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative – Edition 2011
Extrait p.15 :

Les responsabilités d'une association sont les mêmes que celles de toute personne physique ou morale.
Il appartient donc aux associations d'assurer leurs bénévoles.

Quelques recommandations :

L'association doit souscrire une assurance en responsabilité civile.

Au moment de la rédaction du contrat, prendre soin d'énumérer toutes les personnes intervenant dans l'association et de recenser toutes les activités mises en oeuvre.

Le contrat doit au minimum, contenir les 4 garanties suivantes :

- Responsabilité civile générale,
- Responsabilité civile de mandataire social,
- Responsabilité civile de dépositaire,
- Défense et recours.

Pour toute question sur ce point, prenez contact avec votre délégué départemental à la vie associative.

www.associations.gouv.fr

• Pour les spécificités sportives :

"Les associations doivent veiller essentiellement à préserver l'intégrité physique de leurs adhérents pratiquant leur sport et garantir leur responsabilité en cas d'accident involontaire qu'ils pourraient causer à un tiers (autre joueur par exemple) lors de la pratique de leur sport".

Pour cela, les associations ont **deux missions** :

1) **Informers les pratiquants** des risques qu'ils encourent dans la pratique de leur sport. Elles ont donc un devoir d'information à l'égard de leurs adhérents. **Un simple affichage dans les locaux du club ne peut suffire.**

En cas de problème, l'association devrait prouver qu'elle a bien rempli son devoir d'information.

2) **Préserver l'intégrité physique des pratiquants** en les assurant en responsabilité individuelle pour tout accident dans la pratique de leur activité => c'est une des fonctions de la licence.

Attention ! L'association doit informer le pratiquant des garanties qui sont offertes par la licence et de l'intérêt pour l'adhérent à souscrire des garanties supplémentaires s'il le juge utile. Pour ce faire, l'association sportive doit lui préciser où il peut souscrire une assurance complémentaire ou tenir à sa disposition des formulaires et les tarifs permettant de mieux s'assurer.

• Mais alors que garantit une licence ?...

En général, une licence garantit :

- **La Responsabilité Civile (RC) du pratiquant** : souvent en complément de ses propres garanties personnelles, mais parfois il arrive que seule la RC de la licence compte, comme par exemple, pour des sports avec engins motorisés qui sont exclus de la RC personnelle des contrats standard multirisques.
- **Un complément aux remboursements de la Sécurité Sociale (SS)** et des mutuelles dans les cas d'accident sans tiers responsable (ces garanties n'interviennent qu'en second rang pour la plupart des licences).
- **Des garanties « décès invalidité »** avec franchise (souvent peu généreuses, d'où l'importance de l'information sur les garanties de la licence).
- **Parfois, des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail suite à un accident sans tiers responsable** durant un entraînement ou une compétition (mais seules certaines fédérations le prévoient dans la licence).

• Les dirigeants bénévoles :

Dans la plupart des cas, **un dirigeant bénévole** est licencié et donc assuré **partiellement** par sa licence. De ce fait, **un élu responsable** (membre du comité directeur, du bureau ou entraîneur), **peut être mis en cause** pour une faute.

Pour **ces dirigeants bénévoles, il faut donc garantir leur statut de mandataire social** (cf. encadré de l'extrait ci-dessus, *Le livret du bénévole : l'essentiel de vos droits*, Ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative – Edition 2011, p.15).

Mais attention, même si la plupart des « contrats multirisques association » le prévoient dans leur contrat, il faut vous renseigner auprès de votre assureur pour vérifier que le statut de mandataire social est bien pris en compte.

Petite info : La FONDATION DU BENEVOLAT garantit gratuitement ce type de risque, renseignez-vous sur www.fondation-benevolat.fr

• Les bénévoles non licenciés :

Pour **les bénévoles occasionnels** (ceux qui viennent "donner un coup de main", de "temps en temps") et qui ne sont pas licenciés car ils ne pratiquent pas (parents, amis etc.), il importe de les assurer dans le contrat d'assurance du club pour leur responsabilité civile lorsqu'ils agissent pour le compte de l'association.

On peut même les garantir en accident du travail s'ils se blessent. Les services de l'URSSAF et la Fondation du Bénévolat sont gratuitement à votre disposition pour vous renseigner sur ce sujet.

Méfiez-vous toutefois du lien de subordination car l'action du bénévole pourrait être considérée comme du travail et les acteurs comme des salariés (c'est l'URSSAF qui est la plus compétente pour vous renseigner sur ce point précis).

Pour aller plus loin...

Retrouvez également des informations sur Le « *Guide pratique du dirigeant sportif Aquitain* », Collection Aquitaine Sport Pour tous. Commandez le sur : <http://www.aquitainesportpourtous.com/>

Annexe 6 : Quels avantages pour les bénévoles ?

S'il est entendu que le bénévole ne doit recevoir aucune rétribution, il est normal qu'il soit remboursé des frais qu'il engage au titre de l'association.

• Le remboursement des frais ou don

Pour le **bénévole qui engage des frais** dans le cadre d'une activité bénévole, il est **possible de se les faire rembourser** ou bien de les considérer comme « don » à l'association.

Les remboursements de frais doivent correspondre à des dépenses réelles, justifiées par le bénévole et l'association doit être en capacité de rembourser l'intégralité de ces frais. Le don ne doit pas être un moyen pour l'association de se substituer au remboursement des frais de ses bénévoles. C'est un choix libre et décidé par le bénévole.

Comment les faire passer en « don » ?

*Si le bénévole fait « don » des frais engagés dans le cadre de sa mission, l'association ne lui rembourse pas les frais engagés. Ainsi, le bénévole peut valoriser ce don dans sa déclaration d'imposition en le déduisant de ses revenus. Considéré par les services fiscaux, ce don ouvre droit à une réduction d'impôt sous les mêmes conditions que les dons monétaires⁴. Pour cela, l'association doit remettre un reçu de don au bénévole (CERFA n° 11580*03) qui doit, lui, renoncer au remboursement de ses frais au profit de l'organisme sans but lucratif d'intérêt général.*

Pour le cas des déplacements avec un véhicule personnel, un barème de remboursement des frais kilométriques est fixé chaque année et publié au Bulletin officiel des impôts accessible sur www.impots.gouv.fr rubrique « Documentation ».

• Les chèques repas

Pour **les bénévoles ayant une activité régulière**, la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif a créé le « **chèque repas** » du bénévole qui permet de financer tout ou partie d'un repas consommé dans le cadre d'une activité associative. (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 article 12 / décret n°2006-1206 du 29 septembre 2006).

L'association prend la totalité du coût à sa charge. Le chèque-repas est exonéré de toute charge sociale ou fiscale.

• L'aménagement du temps de travail

Pour **les salariés** exerçant des responsabilités à titre bénévole au sein des associations, il existe des accords spécifiques sur la **réduction du temps de travail (RTT)**. (Article 15 de la loi n°2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail).

Les clauses spécifiques portent sur :

- *L'aménagement du temps de travail (changement d'horaires de travail ou de jours de repos RTT).*
- *Les actions de formation.*

Il faut que le bénévole salarié se renseigne directement auprès des référents « Ressources Humaines » de son entreprise.

• Le congé de représentation

Pour **les salariés des secteurs public et privé et sans condition d'âge**, dans les instances créées par l'Etat ou les collectivités territoriales pour représenter son association, il existe le **congé de représentation**. (Article D 1423-56 du Code du travail)

Comment solliciter ce congé ?

Le salarié est tenu de demander à son employeur une autorisation d'absence. Il a droit à 9 jours par an maximum. Il s'agit d'un congé non rémunéré.

Cependant l'employeur peut maintenir le salaire. Dans le cas contraire, le bénévole peut percevoir une indemnité compensatrice.

• La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)

Pour **les bénévoles justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans dans une activité bénévole** en rapport direct avec le titre ou le diplôme souhaité, une **validation des acquis de l'expérience professionnelle** est possible. (Articles L 335-5 et L 355-6 du code de l'éducation)

Comment ?

L'expérience acquise au titre des activités bénévoles peut être retenue pour obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme. Le candidat doit s'adresser au point relais-conseil ou au Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA) pour connaître les démarches à entreprendre et les aides dont il peut bénéficier pour préparer son dossier de validation.

Plus d'informations et la liste de ces points-relais conseil sur : <http://www.aquitaine.drjscs.gouv.fr/Jeunesse-Sports.html>



Bibliographie

- « *La gestion des ressources humaines* », dossier CNAR SPORT (Centre National d'Appui et de Ressources du Sport). <http://cnar-sport.franceolympique.com/accueil.php>
- *Le livret du bénévole : l'essentiel de vos droits*. Ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative – Edition 2011.
- *Le guide du bénévolat à l'usage des dirigeants associatifs*. Ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative Edition 2011.
- *Le « Guide pratique du dirigeant sportif aquitain »*. Collection Aquitaine Sport pour tous – Edition 2011.
- *Le « Guide pratique de l'organisateur »*. Collection Aquitaine Sport Pour tous – Edition 2012.
- *Bénévolat : Valorisation comptable*. Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative - Edition 2011.
- *Etre jeune et s'engager dans la vie associative*, Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. www.associations.gouv.fr
- *La vie associative n°16*. CPCA la voix du mouvement associatif - Novembre 2011. www.cPCA.asso.fr
- *La Note d'analyse n° 241*. Centre d'analyse stratégique - Septembre 2011. www.strategie.gouv.fr
- *Bénévole : prépare ta relève !* FNOMS Ressources - Janvier 2012.
- *Le bénévolat des demandeurs d'emploi*. Gérard Bonnefon - Mars 2008.
- *Le bénévolat a-t-il une influence sur la santé des seniors ?* Malakoff Médéric - Octobre 2011.
- *Le guide pratique du chèque emploi associatif*. URSSAF - Avril 2012.
- *Schéma des outils et processus de reconnaissance et de valorisation du bénévolat*. Ministère de l'Éducation, de la jeunesse et de la vie associative - Décembre 2011.
- *La France bénévole*. France Bénévolat – Recherches et solidarités, 8^e édition - juin 2011.

“ Recrutement et valorisation du bénévole sportif ”



Le bénévolat, le socle du Sport aquitain

Le sport aquitain est un ensemble de plus de 820 000 participants licenciés, regroupés au sein de près de 10 000 associations, plus communément appelées clubs sportifs.

L'originalité française veut que ces clubs soient animés et gérés par une catégorie de citoyennes et citoyens dont la générosité les ouvre sur leur environnement social : il s'agit des dirigeants bénévoles. En Aquitaine, leur nombre est estimé à 170 000.

Certes, ces dirigeants peuvent être assistés par des professionnels de l'encadrement sportif et de la gestion associative. Les collectivités territoriales et les services de l'Etat leur apportent leur soutien. Mais ils demeurent les acteurs essentiels du fonctionnement local, départemental et régional du système sportif. Sans eux, le sport français serait un colosse aux pieds d'argile appelé à disparaître.

C'est pourquoi, le Comité Régional Olympique et Sportif d'Aquitaine et ses partenaires sont mobilisés afin que ce vivier de ressources humaines soit toujours aussi dense et actif. La promotion des actuels bénévoles et le recrutement de nouveaux bénévoles constituent les axes principaux de la politique menée en faveur du développement du bénévolat sportif aquitain.

La réalisation de ce guide régional, « Recrutement et valorisation du bénévole sportif », s'inscrit donc dans une politique d'action bien définie qui se traduit par les actions suivantes :

- Une campagne de valorisation des dirigeants bénévoles à travers un site internet spécialement conçu à cette intention et permettant aux sportifs de remercier leurs dirigeants sur www.170000mercis.com.
- La création d'évènements consacrés à la promotion du bénévolat.
- Un dispositif de formation initiale et continue des dirigeants bénévoles www.sport-formation-dirigeant.org.

Ce guide est là pour vous apporter des éléments sur le recrutement et la valorisation du bénévole, et vous accompagner dans vos démarches. Il est à relier avec la mise à disposition d'une boîte à outils du bénévole sportif dont les éléments informent sur l'engagement bénévole et la gestion des associations.

L'intégralité des outils de ce guide et de la boîte à outils sont à votre disposition, en téléchargement libre sur www.sport-formation-dirigeant.org/boite-a-outils.

Les responsables régionaux de cette politique de recrutement et de la valorisation des bénévoles entendent répondre ainsi à l'enjeu vital pour le sport aquitain et notre société qu'est la pérennité du fonctionnement de l'ensemble des structures sportives.



Maison des Sports d'Aquitaine

119 boulevard du Président Wilson, 33200 Bordeaux - Tél. : 05 57 22 42 07 - fierdetrebenevole@crosaquitaine.org - www.crosaquitaine.org